



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Les incohérences du Schéma de Cohérence Territoriale

La mise en œuvre des découpages territoriaux des SCOT, inscrits dans la loi SRU comme outils de planification pour assurer la compatibilité entre les différents documents d'urbanisme, s'est réalisée dans une certaine précipitation, sous la pression des Préfets.

Mis à part le fil conducteur qui a conduit à relier Nantes Métropole à la CARENE pour affirmer la vocation métropolitaine Nantes - Saint-Nazaire, le contour du SCOT est loin d'être satisfaisant et manque de cohérence quant aux populations concernées par les deux grands pôles métropolitains.

Le document des Conseils de développement de ce territoire décrit bien les faiblesses de ce découpage.

Pour engager une concertation, il faut des interlocuteurs. Pour le moment, ce SCOT est considéré comme une affaire de spécialistes, voire souvent ignoré du plus grand nombre et la minorité un peu curieuse discerne mal ce qui a conduit à cet assemblage.

Il est vrai qu'en matière de découpage territorial, nous avons l'habitude des incohérences. Un coup d'œil sur la nouvelle carte des cantons laisse perplexe en découvrant celui qui s'étale de Saint Jean de Boiseau à Saint Brévin. Rien de tel pour décourager les électeurs.

Il faut cesser de faire semblant de réformer notre territoire national et ses institutions.

Communes, Départements, Cantons, Régions, Intercommunalités de toutes sortes et maintenant Métropoles, sans compter le cortège de syndicats intercommunaux et... les SCOT.

Les administrés se perdent dans ce foisonnement de structures et souvent s'interrogent sur la légitimité de leurs représentants.

De quoi parle-t-on lorsqu'il s'agit du SCOT Nantes - Saint-Nazaire ? De l'outil institué par la loi SRU ou du pôle métropolitain ?

Dans un cas comme dans l'autre, l'incohérence est flagrante.

Dans le premier cas, l'échelle territoriale laisse pour compte la partie sud de l'estuaire nécessaire à la cohérence estuarienne et dans le second cas, un véritable pôle métropolitain devrait comprendre les quelques 70 communes des aires urbaines de Nantes et Saint Nazaire qui manquent à l'appel.

Si l'on suit cette logique, nous approchons de la dimension du département.

Je vais oser le politiquement incorrect. Le plus réformateur ne serait-il pas d'abandonner définitivement le découpage en départements pour créer une mosaïque de pôles métropolitains basés sur des aires urbaines largement dimensionnées ?